



SERVICE DU GREFFE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 8 avril 2024** à compter de **19 h 20**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Madame Diane Soucy, conseillère
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Louise Brais, conseillère
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Me Patrice de Repentigny, greffier
Me Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance – Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. SERVICE DES FINANCES

- 2.1 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V730-2024-00 décrétant une dépense de 5 584 790 \$ et un emprunt de 5 584 790 \$ pour l'exécution du projet de réfection d'aqueduc, d'égouts, de chaussée, de bordures et de trottoirs pour le secteur Sainte-Famille

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi, étant tous présents le 8 avril 2024 à 19 h 15, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent de prendre en considération les sujets à l'ordre du jour ci-dessus.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2024-04-0094

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en prenant en compte le remplacement des mots *de travaux* dans le titre du point 2.1 par les mots *du projet*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DES FINANCES

2024-04-0095

2.1 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V730-2024-00 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 584 790 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 584 790 \$ POUR L'EXÉCUTION DU PROJET DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE CHAUSSÉE, DE BORDURES ET DE TROTTOIRS POUR LE SECTEUR SAINTE-FAMILLE

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V730-2024-00 décrétant une dépense de 5 584 790 \$ et un emprunt de 5 584 790 \$ pour l'exécution du projet de réfection d'aqueduc, d'égouts, de chaussée, de bordures et de trottoirs pour le secteur Sainte-Famille;
- dépose le projet du règlement numéro V730-2024-00 intitulé : règlement numéro V730-2024-00 décrétant une dépense de 5 584 790 \$ et un emprunt de 5 584 790 \$ pour l'exécution du projet de réfection d'aqueduc, d'égouts, de chaussée, de bordures et de trottoirs pour le secteur Sainte-Famille.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-04-0096

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que la présente assemblée soit levée à 19 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse Me Patrice de Repentigny, greffier

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 8 AVRIL 2024
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2024 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 9 avril 2024.

Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La directrice des finances et trésorière certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2024.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 9 avril 2024.

Madame Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière